

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 16 février 2023

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-trois **le 16 février, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

27 janvier 2023

Membres présents :

Date de la réunion :

16 février 2023

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN

Suppléants :

Philippe COLART suppléant de Claire GRANGER
Laurence BUCCELLI suppléante de Christophe THORIN
Jean-Claude CHADENAS suppléant de Régine VASSAUX
Jacques PAOLETTI suppléant de Karine MICHOT
José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN

Pouvoirs :

Corinne GARCIA a donné pouvoir à José ABRUNHOSA
Alain GOUTX a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Marie-Pierre BEAU

N°05.2023

Membres titulaires excusés : Yann BOURSEGUIN, Corinne GARCIA, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Cécilia NAUCHE, Christophe THORIN, Régine VASSAUX.

Objet de la délibération :

**Administration Générale –
Fédération Nationale des
Centres de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale
(FNCDG) – Cotisation 2023**

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux

Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme - excusé

Nicole JANTHEAU a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG41) adhère à la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FNCDG).

L'objectif majeur de la FNCDG est d'assurer un relais, au plan national, auprès des pouvoirs publics pour tous les sujets relevant de la compétence des centres de gestion.

.../...

A ce titre, pour assurer le fonctionnement de la FNCDG, les centres de gestion adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Cette cotisation est égale au résultat du produit suivant :

nombre d'agents (effectif des électeurs inscrits sur les listes des CAP pour les catégories A, B, et C – Elections professionnelles de décembre 2022) multiplié par un « montant agent » voté en assemblée générale par la FNCDG.

Au cas particulier du CDG41, le nombre d'agents retenu issu des dernières élections professionnelles est de 3 589.

Pour mémoire, il était de 3 790 pour les élections de décembre 2018.

Il est précisé que le nombre d'agents servant au calcul de la cotisation est figé pour la durée du mandat (4 ans).

Pour l'année 2023, le « montant agent » voté par la Fédération est de 1,50 €/agent, montant identique à l'année 2022.

La cotisation, pour l'année 2023 s'élève donc à 5 383,50 €.

Pour rappel, en 2022, la cotisation s'élevait à 5 685,00 €.

Les modalités possibles de versement sont les suivantes :

- un seul versement,
- deux versements :
le 1^{er} versement avant le 30 avril 2023
le 2^{ème} versement avant le 30 septembre 2023

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver le versement, au profit de la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FNCDG), de la cotisation due au titre de l'exercice 2023, pour un montant de 5 383,50 €,
- d'approuver le règlement de cette cotisation en un seul versement,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 16 février 2023

Publié ou notifié le : 24.02.2023
Exécutoire le : 24-02-2023

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président


Eric MARTELLIERE
Département de Loir-et-Cher
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Président


Eric MARTELLIERE
Département de Loir-et-Cher
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE